

13 MARS 2008

A 2362

85 B5 77

KLEBER AUDIT

S.A. au capital de 250.000 EUROS

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE

inscrite au Tableau de la Cour d'Appel de Colmar et à l'Ordre
des experts comptables et comptables agréés

4 RUE DE COPENHAGUE – ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE – 67300 SCHILTIGHEIM

R.C.S. STRASBOURG B 333 232 601 (85B577)

SIRET : 333 232 601 00034

PROCES - VERBAL

**de la réunion du Conseil d'Administration en date
du 31 janvier 2008 à 9 heures**

Ce jour, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur la convocation régulière de son Président.

Les administrateurs présents ou représentés figurent sur la feuille de présence jointe.

Le quorum prévu par la loi étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

M. Raoul POINSIGNON préside la séance en sa qualité de Président – Directeur Général.

Au regard des difficultés rencontrés pour l'inscription du changement de directeur décidé le 27 juillet 2007, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les résolutions rectificatives suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration rappelle que M. Raoul POINSIGNON a été nommé à la direction de la société par décision du 27 juillet 2007. Compte tenu de l'application de la loi N.R.E., il est précisé que la résolution évoquée aurait dû être rédigée comme suit :

« Le conseil d'administration prend acte de la démission de M. Hubert PROCKSCH de son mandat de Président directeur général et décide de nommer en remplacement M. Raoul POINSIGNON pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 31.12.2012».

Le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Le contrat de travail préexistant est maintenu. La fixation de la rémunération du mandat fera l'objet d'une décision ultérieure.

M. Raoul POINSIGNON déclare accepter ces fonctions, et satisfaire aux conditions légales relatives au cumul du nombre de mandats.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

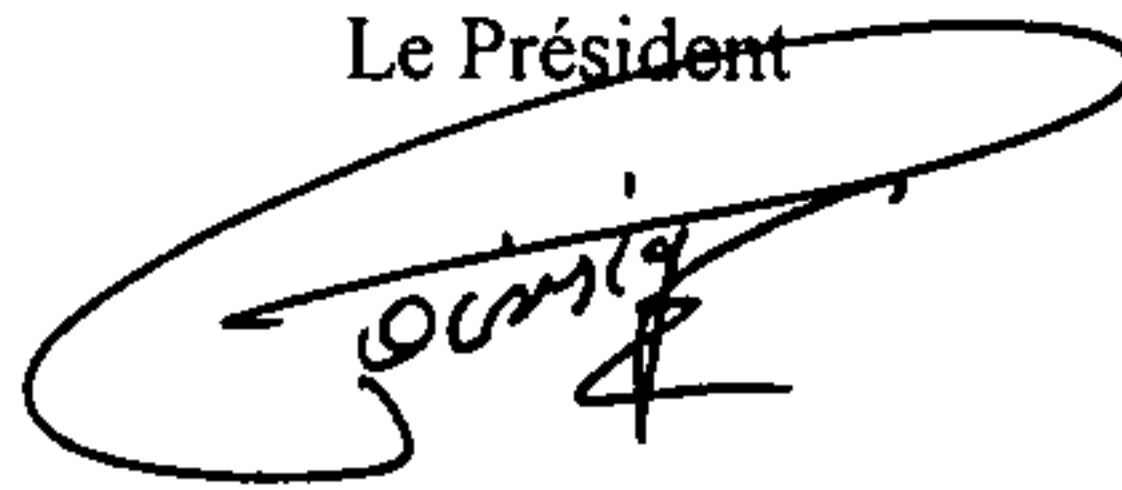
DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

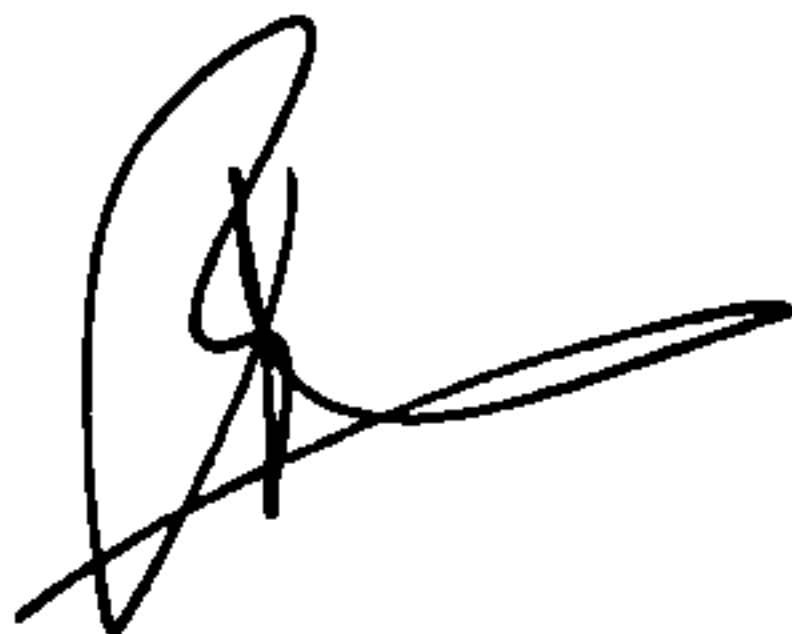
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les administrateurs, après lecture.

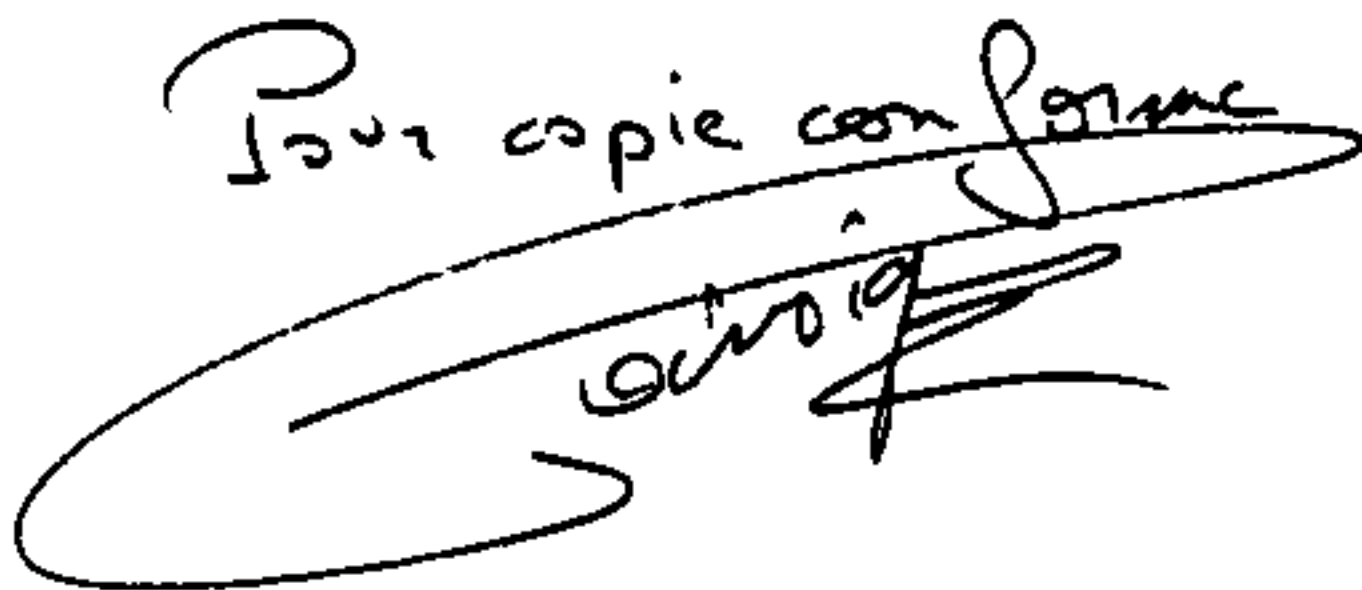
Le Président

A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, loopy oval shape.

Les administrateurs :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'A' followed by a horizontal stroke.

Pour copie conforme

A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, loopy oval shape, similar to the one above it.



KLEBER AUDIT

S.A. au capital de 250.000 EUROS

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE
inscrite au Tableau de la Cour d'Appel de Colmar et à l'Ordre
des experts comptables et comptables agréés

4 RUE DE COPENHAGUE – ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE – 67300 SCHILTIGHEIM

R.C.S. STRASBOURG B 333 232 601 (85B577)

SIRET : 333 232 601 00034

PROCES - VERBAL

**de la réunion du Conseil d'Administration en date
du 27 juillet 2007 à 9 heures**

Ce jour, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur la convocation régulière de son Président.

Les administrateurs présents ou représentés figurent sur la feuille de présence jointe.

Le quorum prévu par la loi étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

M. Hubert PROCKSCH préside la séance en sa qualité de Président – Directeur Général.

Après une courte délibération, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de nommer

M. Raoul POINSIGNON Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de M. Hubert PROCKSCH, démissionnaire.

M. Raoul POINSIGNON déclare accepter cette fonction.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'opter pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. En conséquence, M. Raoul POINSIGNON, président, assurera sous sa responsabilité la direction générale de la société, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur et prend le titre de président-directeur général.

Le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance ou nom de la société dans la limite de l'objet social.

Le contrat de travail préexistant est maintenu. La fixation de la rémunération du mandat fera l'objet d'une décision ultérieure.

M. Raoul POINSIGNON déclare accepter ces fonctions, et satisfaire aux conditions légales relatives au cumul du nombre de mandats.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

TROISIÈME RESOLUTION

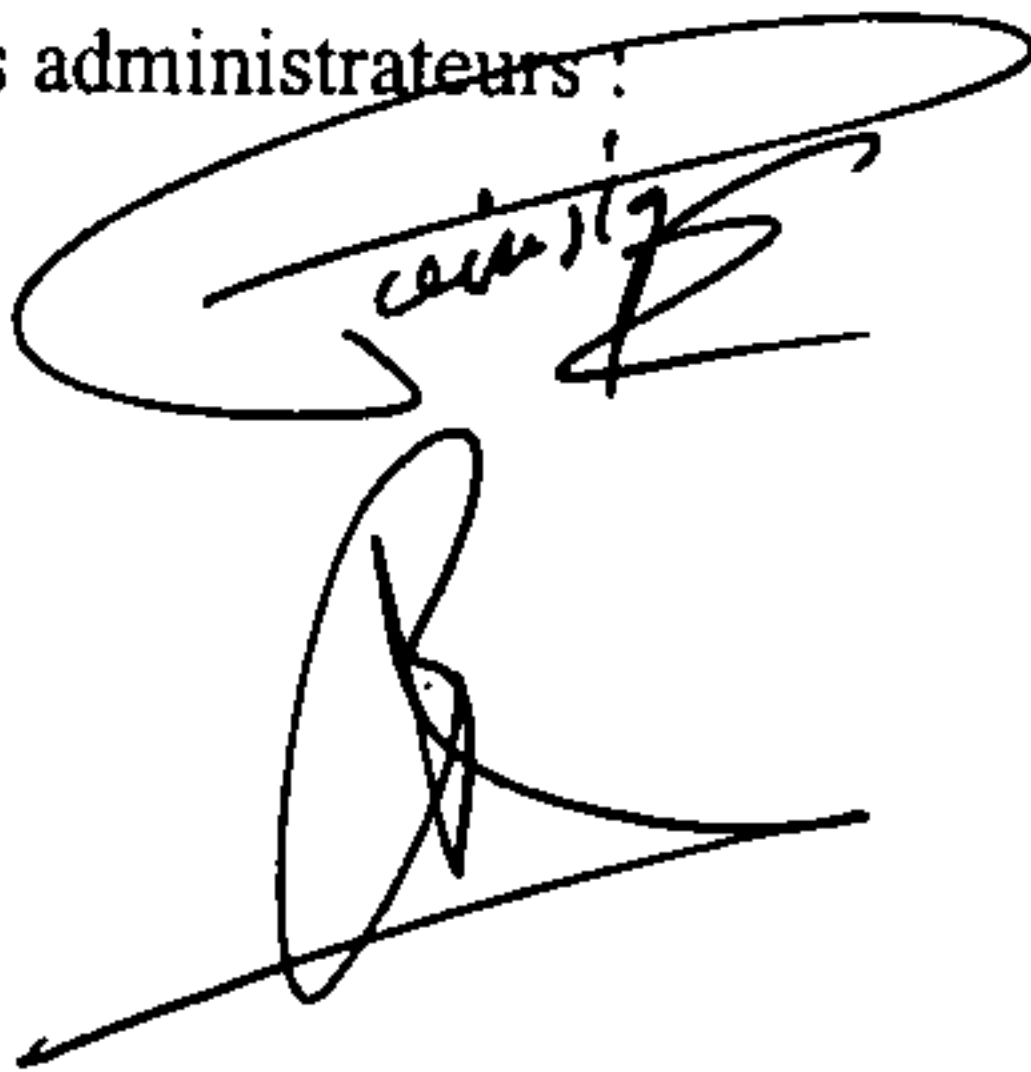
Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les administrateurs, après lecture.

Le Président

Les administrateurs :



POUR COPIE CONFORME

Hubert PROCKSCH
7 RUE CATHERINE SCHWEITZER

67170 OLWISHEIM

KLEBER AUDIT

BP 40041

67013 STRASBOURG CEDEX

Le 23 Juillet 2007

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance ma décision de démissionner des fonctions de président du conseil d'administration et administrateur que j'occupe au sein de notre société.

Cette position m'a été dictée par ma décision de prendre ma retraite.

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du conseil d'administration qui aura lieu au siège social à SCHILTIGHEIM – 4 rue de Copenhague, le 27 juillet 2007 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission du président,
- nomination d'un nouveau président
- organisation de la direction générale.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.



Hubert PROCKSCH